



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du  
Mardi 19 mars 2024

-----  
Séance Publique du  
Lundi 25 mars 2024

**COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

n°01

**COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

Rapporteur : Ronan LOAS

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement des conseillers municipaux et chargées d'examiner les questions soumises au Conseil municipal. Celles-ci sont composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle reflétant la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées devant disposer au moins d'un représentant.

**Suite à la démission de M. Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal du groupe « Ploemeur en actes », il y a lieu de le remplacer au sein de la commission municipale 3 - « Finances, ressources humaines, agglomération ».**

**Monsieur LE MESTRALLAN, nouveau conseiller municipal de la liste « Ploemeur en actes » est appelé à le remplacer au sein de cette commission 3.**

La composition globale des trois commissions municipales adoptée au conseil municipal du 27 mai 2020 reste inchangée, soit 13 conseillers de la majorité – 3 conseillers de la minorité.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;**

**Vu la présentation à la Commission 3 « Finances, ressources humaines et agglomération » du 14 mars 2024 ;**

**Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ APPROUVE les membres des commissions tel que proposé dans le tableau ci-dessous.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,  
Maire

## Commissions municipales

**25/03/2024**

		C1	C2	C3
		Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté	Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme	Finance, ressources humaines, agglomération
Majorité	Jean-Guillaume GOURLAIN	Armelle GEGOUSSE	Armelle GEGOUSSE	
Majorité	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN	Jean-Guillaume GOURLAIN	
Majorité	Claudie LE BIHAN	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN	
Majorité	Hélène BOLEIS	Claude ORVOINE	Pascaline ALNO	
Majorité	Anne-Valérie RODRIGUES	Cédric ORVOËN	Claude ORVOINE	
Majorité	Christine BARETTE	Georges CORNEC	Claudie LE BIHAN	
Majorité	Marie-Christine LE NORMAND	Martine LIEDOT	Cédric ORVOËN	
Majorité	Jean-Luc SCIEUX	Patrick GOUELLO	Hélène BOLEIS	
Majorité	Isabelle GUSMINI	Brigitte LE LIBOUX	Laëtitia GARGAM	
Majorité	Ludovic JEGO	Antoine GOYER	Liliane MARTEVILLE	
Majorité	Marianne POULAIN	Christian LAURENT	Anne-Valérie RODRIGUES	
Majorité	Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL	Ludovic JEGO	Pascal GUERIF	
Majorité	Ludovic ILLIEN	Marianne POULAIN	Jean-Luc SCIEUX	
Opposition	Marie-Hélène HUCHET	Emmanuelle TROCADERO	Michel LE MESTRALLAN	
Opposition	Annie VERDES	Annie VERDES	Annie VERDES	
Opposition	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE	